



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
26 avril 2007  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2007**

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Projet de descriptif de programme de zone\*\***

#### **Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé**

#### *Résumé*

Ce projet de descriptif de programme de zone pour les femmes et les enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé est présenté au Conseil d'administration pour examen et commentaires. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2008-2009, soit un montant de 8 170 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 24 900 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2007/8.

\*\* Conformément à la décision 2006/19 (E/ICEF/2006/5/Rev.1) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF au plus tard six semaines après l'examen du programme par le Conseil réuni en session. Il sera ensuite approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2007.

*Note* : La soumission du présent document a été retardée pour des raisons techniques.



Données de base<sup>†</sup>

(2006, sauf indication contraire)

	<i>Territoire palestinien occupé<sup>aa</sup></i>	<i>Palestiniens vivant en République arabe syrienne</i>	<i>Palestiniens vivant au Liban</i>	<i>Réfugiés palestiniens recensés par l'UNRWA en Jordanie</i>
Population âgée de moins de 18 ans (millions)	1,9	0,2	0,2	0,7 <sup>j</sup>
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	23	28 <sup>***</sup>	31	26 <sup>*f</sup>
Insuffisance pondérale (% , modérée et grave)	3	10 <sup>***</sup>	5	3 <sup>j</sup>
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	100 <sup>c</sup>	46 <sup>***a</sup>	150 <sup>*c</sup>	18 <sup>j</sup>
Taux de scolarisation/fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire (% net, garçons/filles)	91/92 <sup>b</sup>	87/88 <sup>***</sup>	94/93	99/99 <sup>*d</sup>
Élèves de l'enseignement primaire atteignant la 5 <sup>e</sup> année d'études (%)	98 <sup>e+</sup>	98 <sup>***</sup>	97	99 <sup>*c</sup>
Utilisation de sources améliorées d'eau potable (%)	92 <sup>g</sup>	73 <sup>***</sup>	91	97 <sup>*g</sup>
Taux d'infection par le VIH chez les adultes (%)	..	..	0,3 <sup>j</sup>	0,02 <sup>*f</sup>
Travail des enfants (% , enfants âgés de 5 à 14 ans)	..	1,5 <sup>***</sup>	1,5 <sup>**</sup>	..
Revenu national brut par habitant (dollars É.-U.)	1 120 <sup>i</sup>	1 380 <sup>i</sup>	6 180 <sup>*i</sup>	2 500 <sup>i</sup>
Enfants de 12 mois vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DPT3) (%)	99	94 <sup>***</sup>	92 <sup>*f</sup>	99 <sup>j</sup>
Enfants de 12 mois vaccinés contre la rougeole (%)	99	91 <sup>***</sup>	96 <sup>*f</sup>	99 <sup>j</sup>

<sup>†</sup> Des données nationales plus détaillées sur les femmes et les enfants sont disponibles sur le site Web de l'UNICEF à l'adresse suivante : [www.unicef.org](http://www.unicef.org).

Données provenant de diverses sources officielles, y compris d'organismes des Nations Unies

\* Données communiquées par le pays hôte.

\*\* Camps administrés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) uniquement.

\*\*\* Données concernant les réfugiés palestiniens recensés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

<sup>aa</sup> Données tirées d'une enquête en grappes à indicateurs multiples pour la période 2005-2006 : taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans : 28,2 pour 1 000 naissances vivantes; accès à une eau potable : 87,8 %, enfants vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos, et contre la rougeole : 98,7 % et 96,7 % respectivement.

+ Taux de persévérance scolaire jusqu'à la quatrième année d'études.

<sup>a</sup> 1994.

<sup>b</sup> 2000.

<sup>c</sup> Estimations corrigées de l'OMS et de l'UNICEF pour 2000.

<sup>d</sup> 2002.

<sup>e</sup> 2003.

<sup>f</sup> 2005.

<sup>g</sup> 2004.

<sup>i</sup> Données communiquées par le pays hôte pour 2005, base de données de la Banque mondiale, méthode Atlas (en dollars des États-Unis).

<sup>j</sup> Données de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

## La situation des femmes et des enfants

1. Cela fait 40 ans que les femmes et les enfants palestiniens de Gaza et de Cisjordanie vivent sous occupation. Leur liberté de circulation est restreinte au quotidien par le mur de séparation et les postes de contrôle. Lorsque des incursions se produisent et que la violence éclate, des postes de contrôle et des villes entières sont bouclés, ce qui restreint encore la liberté d'aller et venir et l'accès aux écoles, aux établissements de santé et aux lieux de travail. Dans l'année qui a suivi les élections législatives de janvier 2006, remportées par le Hamas, les virements de fonds destinés à l'Autorité palestinienne ont cessé. Celle-ci n'a donc pas pu verser les salaires des fonctionnaires, ce qui a poussé un grand nombre d'entre eux à faire grève et réduit encore l'accès des femmes et des enfants palestiniens vivant dans les territoires occupés aux services de base. Les conflits et les luttes internes entre le Fatah et le Hamas n'ont pas seulement rendu la vie des citoyens plus difficile; ils ont causé la mort de certains enfants ou en ont gravement blessé d'autres. La malnutrition, à l'origine de la mortalité et de la morbidité grave des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans, s'est aggravée dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza. Un enfant sur 10 souffre d'un retard de croissance. Le taux de retard de croissance n'a cessé d'augmenter depuis huit ans, passant de 7,2 % en 1996 à 9,9 % en 2004. Les résultats préliminaires d'une enquête en grappes à indicateurs multiples menée en 2006 indiquent que les retards de croissance modérés et graves touchent 10,2 % des enfants. Cette augmentation est plus marquée dans la bande de Gaza, avec 13,2 % d'enfants concernés. Le taux de consommation de sel iodé est de 85,7 % dans le territoire palestinien occupé, il est plus élevé à Gaza qu'en Cisjordanie (86,9 % et 85 % respectivement).

2. Les écoles situées sur le territoire palestinien occupé souffrent du climat de violence, des incursions et des restrictions d'accès et de liberté de circulation. De septembre 2005 à mai 2006, quelque 64 712 élèves de 144 écoles ont perdu 215 journées d'étude en raison des interruptions d'accès imposées par mesure de sécurité. La qualité de l'éducation diminue, et les enfants palestiniens sont de plus en plus nombreux à présenter des signes de détresse psychosociale : résultats scolaires médiocres, cauchemars et énurésie.

3. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 23 % en 1998 à 34 % en 2001 et demeure élevée (31 % en 2004). La région la plus touchée est la bande de Gaza, où ce taux est passé de 37 % en 1998 à 52 % en 2001 et reste important (42 % en 2004).

4. Tant que les difficultés actuelles sur les plans de la politique et de la sécurité persisteront dans le territoire palestinien occupé, les interventions appuyées par l'UNICEF auront principalement pour objet d'éviter une détérioration des différents indicateurs de base, d'atténuer les conséquences de la violence et de renforcer les capacités de développement.

5. La situation n'est pas la même pour les enfants palestiniens réfugiés en Jordanie, en République arabe syrienne et au Liban mais les programmes de l'UNICEF y sont aussi nécessaires, à des degrés divers.

6. On dénombre 451 000 Palestiniens en République arabe syrienne [chiffre pour 2006 communiqué par l'Autorité générale gouvernementale pour les réfugiés de Palestine (GAPAR)], 1,8 million en Jordanie et 394 000 dans les 12 camps de réfugiés administrés par l'UNRWA et les 16 regroupements situés çà et là au Liban.

Quelque 20 000 Palestiniens déplacés depuis la bande de Gaza vivent dans le camp de Al-Salleh en Jordanie. Les possibilités d'emploi sont fortement limitées pour les Palestiniens du Liban. Entre 2003 et 2006, la proportion de Palestiniens vivant en dessous du seuil de pauvreté variait de 60 % au Liban (dans les camps) à 22 % en Jordanie et 7 % en République arabe syrienne (dans les camps).

7. En Jordanie, en République arabe syrienne, au Liban et dans le territoire palestinien occupé, la situation des enfants palestiniens réfugiés n'a guère changé par rapport à celle qui était présentée dans le descriptif de programme de zone approuvé pour le programme 2006-2007.

## Le programme de coopération (2008-2009)

### Tableau budgétaire succinct

Programme	(En milliers de dollars É.-U.)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Survie, croissance et développement de l'enfant	2 450	6 790	9 240
Enseignement primaire pour tous	1 510	6 090	7 600
Protection de l'enfance	920	3 020	3 940
Développement et participation des adolescents	950	4 470	5 420
Sensibilisation, communication, planification de la politique sociale, suivi et évaluation	940	2 900	3 840
Dépenses intersectorielles	1 400	1 630	3 030
<b>Total</b>	<b>8 170</b>	<b>24 900</b>	<b>33 070</b>

### Objectifs, principaux résultats et stratégies

8. Le programme de zone pour la période 2008-2009 s'inscrit dans le prolongement d'une approche diversifiée visant à promouvoir les droits des enfants palestiniens, y compris des enfants handicapés. Il comprend des interventions à la fois nationales et spécifiques dans certains domaines : santé et nutrition, eau et assainissement, éducation, protection de l'enfance et développement et participation des adolescents. Dans chaque cas, l'approche sera adaptée aux besoins. Le programme a été conçu pour être souple et adaptable à l'environnement opérationnel. S'il est vrai que la situation des enfants demeure préoccupante, l'enquête en grappes à indicateurs multiples menée en 2006 n'a révélé aucun changement majeur qui justifierait un changement de l'optique et de l'orientation stratégique du programme pour la période 2008-2009.

9. Les principaux résultats qui devront être atteints d'ici à la fin de 2009 sont les suivants (par rapport aux statistiques pour 2006) :

- a) Augmenter de 30 % au moins le nombre d'enfants palestiniens de moins de 5 ans bénéficiant de services en matière de santé et de nutrition;

b) Augmenter de 5 à 25 % le nombre d'enfants palestiniens ayant accès à des services de développement du jeune enfant, y compris des services de proximité, centrés sur la famille et adaptés aux enfants;

c) Augmenter de 5 à 25 % le nombre de Palestiniennes en âge de procréer bénéficiant de services en matière de santé et de nutrition;

d) Réduire de 5 à 10 % le taux de mortalité maternelle;

e) Augmenter de 5 à 36 % le nombre de femmes et d'enfants palestiniens vivant dans des camps de réfugiés ou utilisant des services de santé et des écoles, qui ont accès à une eau potable et à des installations sanitaires appropriées;

f) Augmenter et maintenir à plus de 90 % le taux d'accès à un enseignement primaire de qualité pour les enfants palestiniens, en particulier les filles;

g) Renforcer la protection des enfants palestiniens contre la violence, l'exploitation et la maltraitance, par la promotion d'un environnement protecteur;

h) Augmenter de 5 à 20 % le nombre d'adolescents palestiniens vivant dans un climat favorable à leur développement, à leur protection et à leur participation, et prévoyant une sensibilisation au VIH/sida;

i) Approfondir les connaissances et compléter les données sur les enfants, et mettre en place un mécanisme efficace de suivi et d'analyse des facteurs préjudiciables aux droits de l'enfant et de la femme;

j) Procéder à une analyse des politiques fondée sur les faits pour mener une campagne efficace en faveur d'une meilleure répartition des ressources au profit des enfants et de la réalisation des droits de tous les Palestiniens.

10. Afin d'obtenir ces résultats, il est prévu d'appliquer les stratégies suivantes dans le cadre du programme de zone :

a) **Fournir des services de base**, notamment en matière de santé et d'éducation, dans certaines parties du territoire palestinien occupé et des trois pays;

b) **Renforcer les capacités** de gestion du programme à tous les niveaux, notamment par une plus grande responsabilisation de façon à accroître l'utilité et l'efficacité du programme, à favoriser la participation des collectivités et à mettre davantage de moyens à la disposition des familles;

c) Modifier les comportements par la **mobilisation sociale** et la communication afin d'inciter les familles et les collectivités à s'informer sur les pratiques de référence en matière de puériculture;

d) **Favoriser les partenariats et la coordination** pour améliorer durablement la situation, mobiliser des ressources, partager l'information, y compris en ce qui concerne les pratiques optimales, et éviter les doubles emplois;

e) **Défendre** la réalisation des droits des enfants palestiniens.

**Liens avec les priorités nationales et internationales  
et avec le Plan-cadre des Nations Unies  
pour l'aide au développement**

11. Le territoire palestinien occupé n'est pas pris en compte dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Néanmoins, les activités menées au titre du programme font l'objet d'une coordination assurée par l'équipe de pays des Nations Unies et cadrent avec les objectifs nationaux établis dans le Plan d'action septennal en faveur des enfants palestiniens et dans le Plan de développement à moyen terme pour 2005-2007, qui traduisent la volonté de l'Autorité palestinienne d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en œuvre le Plan d'action *Un monde digne des enfants*. La République arabe syrienne et la Jordanie alignent leurs interventions en faveur des enfants réfugiés palestiniens sur leurs bilan commun de pays et Plan-cadre respectifs. Dans le cas du Liban, il n'existe pas actuellement de bilan commun de pays ni de Plan-cadre.

**Composantes du programme**

12. **Survie, croissance et développement du jeune enfant.** Il s'agit de faciliter la réalisation de l'objectif 4 du Millénaire pour le développement et d'aider les autorités concernées à réduire la mortalité infantile et maternelle et à faire en sorte que les enfants et leurs mères puissent recevoir des services de qualité dans les domaines de la santé et de la nutrition. Un appui sera fourni au développement des interventions en faveur de la survie de l'enfant et du nouveau-né, notamment par les soins néonataux, la vaccination et la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. Les principales interventions dans le domaine de la nutrition, telles que l'Initiative hôpitaux amis des bébés et les initiatives concernant l'alimentation des jeunes enfants, la supplémentation en oligo-éléments et l'enrichissement des aliments (sel et farine), seront coordonnées avec d'autres acteurs essentiels tels que l'Organisation mondiale de la santé et le Programme alimentaire mondial. L'accent sera mis sur les mesures de sensibilisation de manière à créer un climat favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques durables concernant la santé et l'alimentation de la mère et de l'enfant. Un appui sera fourni à la formulation et à la diffusion de messages concernant les soins, l'alimentation, les handicaps et l'hygiène des enfants. La priorité sera également donnée à l'accès à une eau potable et à des installations sanitaires pour les collectivités peu ou pas desservies.

13. **Enseignement primaire pour tous.** Il s'agit de faciliter la réalisation de l'objectif 2 du Millénaire pour le développement en mettant en place un contexte scolaire qui encourage les enfants des deux sexes à s'inscrire dans un établissement scolaire et à achever leurs études, en améliorant la qualité de l'enseignement et en offrant aux jeunes enfants un enseignement préscolaire. On s'assurera que le droit des enfants à l'éducation est reconnu et défendu par tous les responsables. On s'attachera à développer l'accès à l'éducation et à améliorer la qualité de l'apprentissage en augmentant les taux de scolarisation, de fréquentation et d'achèvement des études dans l'enseignement primaire. Les taux de scolarisation des filles doivent être maintenus si l'on veut garantir le plein accès à l'éducation, y compris dans les classes plus élevées. La priorité sera également donnée au renforcement des capacités de formation des enseignants, y compris des spécialistes de l'enseignement préscolaire aux niveaux du pays et des districts. On renforcera le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement en

élaborant une stratégie et un plan d'action pour la collecte de statistiques sur l'enseignement aux niveaux du pays, des districts et des collectivités locales.

**14. Protection de l'enfance.** Cette composante concerne l'efficacité des mécanismes mis en place pour déceler et prendre en charge les conséquences physiques, psychiques et sociales de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation que peuvent subir les enfants. Elle facilitera la mise en place d'un système national de suivi de ces phénomènes et de la situation des enfants délinquants. Il est prévu de réexaminer la législation nationale afin de l'aligner sur la Convention relative aux droits de l'enfant. L'Autorité palestinienne bénéficiera d'un soutien lui permettant de mettre les responsables de la protection sociale, de l'enseignement, de l'application des lois et de la santé mieux en mesure de déceler et de prendre en charge les cas de maltraitance des enfants. Les parents joueront un rôle central dans cette composante.

**15. Développement et participation des adolescents.** Il s'agit de créer un environnement dans lequel les enfants et les adolescents apprennent à prendre des initiatives et à participer à la prise de décisions. À l'école comme dans le quartier, on encouragera les adolescents à prendre part aux décisions qui les concernent. Des efforts supplémentaires seront faits pour multiplier et améliorer les espaces et les programmes adaptés aux adolescents qui permettront à ceux-ci, notamment aux filles, à prendre part à des activités extrascolaires d'apprentissage, de récréation, de sport, de socialisation et de développement local. L'accent sera mis sur la généralisation, à tous les niveaux du système éducatif, d'un apprentissage des compétences pratiques tenant compte des besoins des deux sexes. Les adolescents et les travailleurs sociaux auront plus largement accès à ce type d'apprentissage, notamment à une information sur la prévention du VIH/sida. On favorisera la création d'un organe de suivi et de coordination chargé d'appuyer l'exécution et l'évaluation des activités en faveur des jeunes.

**16. Sensibilisation, communication, planification de la politique sociale, suivi et évaluation.** Il s'agit d'accroître les connaissances, d'intensifier les efforts de mobilisation et de consolider les politiques sociales au bénéfice des droits de l'enfant, et de renforcer la capacité des partenaires institutionnels en matière de planification décentralisée, participative et axée sur les résultats, et en matière de suivi et d'évaluation. Un appui sera apporté au Gouvernement, sous forme d'analyse et d'orientation des politiques sociales, dans la formulation de plans nationaux, de district et sectoriels de lutte contre la pauvreté et d'habilitation des femmes et des enfants les plus pauvres à exercer leurs droits, et aussi dans la planification, le suivi et l'évaluation des activités menées au titre du programme. L'accent sera mis sur la conception de stratégies efficaces de sensibilisation et de communication sur le thème de la réalisation des droits de l'enfant à tous les niveaux.

### **Principaux partenariats**

17. Dans les quatre régions considérées, on poursuivra la coopération de l'UNICEF avec les divers ministères d'exécution et les principaux partenaires, tels que le GAPAR en République arabe syrienne, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales d'autre part. En outre, l'UNICEF continuera de maintenir une coordination étroite avec les institutions représentées dans les équipes de pays des Nations Unies, y compris l'UNRWA, et de développer la coordination et la coopération en fonction des possibilités d'action au profit des

enfants. Les cadres d'intervention et les stratégies évolueront selon les nécessités et les contraintes liées au contexte.

**Suivi, évaluation et gestion du programme**

18. La gestion du programme de zone se poursuivra de façon décentralisée, sous le contrôle du bureau de l'UNICEF chargé du territoire palestinien occupé. La coordination des activités de suivi et d'évaluation s'effectuera au moyen de plans intégrés de suivi et d'évaluation, et d'une base de données en ce qui concerne le suivi. La base DevInfo servira à suivre les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

## Tableau récapitulatif des résultats pour le programme de zone 2008-2009 concernant les femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés (d'ici à la fin de l'année 2009, par rapport aux données pour 2006)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés dans ce domaine prioritaire contribueront à la réalisation de :</i>
<b>1. Survie et développement du jeune enfant</b>	1. Augmenter de 30 % au moins le nombre d'enfants palestiniens de moins de 5 ans bénéficiant de services en matière de santé et de nutrition (30 % pour le territoire palestinien occupé, 25 % pour la Syrie, 1 % pour le Liban et 13 % pour la Jordanie)	<p>Pourcentage d'établissements de soins de santé primaires appliquant les différents éléments de la gestion intégrée de la santé maternelle et infantile, notamment la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et la surveillance de la croissance</p> <p>Pourcentage de bébés exclusivement nourris au sein durant six mois</p> <p>Part de l'alimentation complémentaire</p>	<p>Données courantes</p> <p>Enquêtes</p>	<p>Ministère de la santé, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), OMS, Société palestinienne de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge, ONG, Autorité générale gouvernementale pour les réfugiés de Palestine (GAPAR)</p>	<p><b>Un monde digne des enfants</b> : objectifs de promotion d'une vie plus saine et de lutte contre le VIH/sida</p> <p><b>Objectifs du Millénaire pour le développement</b> : objectif 4</p>
	2. Augmenter de 5 à 25 % le nombre d'enfants palestiniens ayant accès à des services de développement du jeune enfant, y compris des services de proximité, centrés sur la famille et adaptés aux enfants (30,8 % pour le territoire palestinien occupé, 25 % pour la Syrie, 5 % pour le Liban et 8 % pour la Jordanie)	<p>Existence de normes pour le développement du jeune enfant</p> <p>Pourcentage d'enfants bénéficiant de services de développement du jeune enfant</p>	<p>Documents d'orientation</p> <p>Rapports périodiques sur les programmes</p>	<p>Ministère de l'éducation, UNRWA, UNESCO, ONG, Ministère des affaires sociales, Ministère de la condition de la femme, les femmes, GAPAR</p>	<p><b>Un monde digne des enfants</b> : objectifs de promotion d'une éducation de qualité et d'une vie plus saine</p> <p><b>Objectifs du Millénaire pour le développement</b> : objectifs 2 et 4</p>
	3. Augmenter de 5 à 25 % le nombre de Palestiniennes en âge de procréer bénéficiant de services en matière de santé et de nutrition (25 % pour le territoire palestinien occupé, 25 % pour la Syrie, 5 % pour le Liban et 10 % pour la Jordanie)	<p>Prévalence de l'anémie parmi les femmes de 15 à 49 ans</p> <p>Pourcentage de femmes enceintes se rendant à quatre consultations prénatales/postnatales</p>	<p>Rapports de suivi ordinaires</p>	<p>Ministère de la santé, OMS, UNRWA, FNUAP, ONG, Ministère des affaires sociales, Ministère de la condition de la femme et GAPAR</p>	<p><b>Un monde digne des enfants</b> : objectifs de promotion d'une vie plus saine et de lutte contre le VIH/sida</p> <p><b>Objectifs du Millénaire pour le développement</b> : objectifs 1, 4 et 5</p>

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés (d'ici à la fin de l'année 2009, par rapport aux données pour 2006)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés dans ce domaine prioritaire contribueront à la réalisation de :</i>
<b>2. Éducation de base et égalité des sexes</b>	4. Réduire de 5 à 10 % le taux de mortalité maternelle (10 % pour le territoire palestinien occupé, 5 % pour la Syrie, 5 % pour le Liban et 0 % pour la Jordanie)	Pourcentage d'accouchements pris en charge par un personnel qualifié Pourcentage de femmes ayant accès à des soins obstétriques d'urgence de base et complets	Enquête sur le taux de mortalité maternelle Enquête Recensement 2008	Ministère de la santé, OMS, UNRWA, FNUAP, ONG, Ministère des affaires sociales, Ministère de la condition de la femme et GAPAR	<b>Un monde digne des enfants</b> : objectifs de promotion d'une vie plus saine et de lutte contre le VIH/sida <b>Objectifs du Millénaire pour le développement</b> : objectif 4
	5. Augmenter de 5 à 36 % le nombre de femmes et d'enfants palestiniens vivant dans des camps de réfugiés ou utilisant des services de santé et des écoles, qui ont accès à une eau potable et à des installations sanitaires appropriées (36 % pour le territoire palestinien occupé et 5 % pour le Liban; données non disponibles pour la Syrie et la Jordanie)	Pourcentage d'enfants palestiniens ayant accès à une éducation en matière d'hygiène et d'environnement Pourcentage d'enfants et de femmes ayant accès à des installations fonctionnelles d'approvisionnement en eau et d'assainissement	Rapports de suivi ordinaires Examens des programmes	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, UNRWA, Régie palestinienne des eaux, GAPAR et ONG	<b>Un monde digne des enfants</b> : objectif de promotion d'une vie plus saine <b>Objectifs du Millénaire pour le développement</b> : objectifs 4 et 7
	6. Augmenter et maintenir à plus de 90 % le taux d'accès à un enseignement primaire de qualité pour les enfants palestiniens, en particulier les filles (5 % pour le territoire palestinien occupé; taux d'achèvement des études de 25 % pour les filles en Syrie et de 5 % au Liban; données non disponibles pour la Jordanie)	Taux nets de scolarisation et d'achèvement des études (enseignement primaire) Pourcentage d'élèves atteignant un niveau minimum d'apprentissage	Outils usuels d'établissement de rapports au plan national Études/enquête	Ministère de l'éducation, UNRWA, UNESCO, GAPAR et ONG locales	<b>Un monde digne des enfants</b> : objectif de promotion d'une éducation de qualité <b>Objectifs du Millénaire pour le développement</b> : objectif 2

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés (d'ici à la fin de l'année 2009, par rapport aux données pour 2006)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés dans ce domaine prioritaire contribueront à la réalisation de :</i>
<b>3. Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance</b>	7. Renforcer la protection des enfants palestiniens contre la violence, l'exploitation et la maltraitance, par la promotion d'un environnement protecteur (pour le territoire palestinien occupé et les trois pays)	Progrès accomplis dans la mise en place des diverses composantes du système (environnement protecteur)  Proportion de cas signalés faisant l'objet d'un suivi	Rapports périodiques  Examens des programmes	Ministère des affaires sociales, Ministère du plan, GAPAR, UNRWA et Ministère de la justice	<b>Un monde digne des enfants</b> : objectif de protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence  <b>Objectifs du Millénaire pour le développement</b> : section VI de la Déclaration du Millénaire
<b>4. VIH/sida et enfants</b>	8. Augmenter de 5 à 20 % le nombre d'adolescents palestiniens vivant dans un contexte favorable à leur développement à leur protection et à leur participation, et prévoyant une sensibilisation au VIH/sida (20 % pour le territoire palestinien occupé, 20 % pour la Syrie, 5 % pour le Liban et 20 % pour la Jordanie)	Pourcentage d'adolescents participant à la prise de décisions, à un apprentissage de compétences pratiques et à des activités d'apprentissage et de loisirs  Pourcentage d'adolescents bien informés sur la prévention du VIH/sida	Rapports de suivi périodiques  Examens des programmes  Enquête sur les connaissances, les attitudes, les comportements et les usages (2009)	Ministère de l'éducation, Ministère de la jeunesse et des sports, UNRWA, municipalités, Bureau central de statistique palestinien, UNRWA et GAPAR	<b>Un monde digne des enfants</b> : objectif de protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence  <b>Objectifs du Millénaire pour le développement</b> : objectif 6 et sections III par. 20 et V par. 25 de la Déclaration du Millénaire
<b>5. Plaidoyer et partenariats en faveur des droits de l'enfant</b>	9. Approfondir les connaissances et compléter les données sur les enfants, et mettre en place un mécanisme efficace de suivi et d'analyse des facteurs préjudiciables aux droits de l'enfant et de la femme (pour le territoire palestinien occupé et les trois pays)	Utilisation de la base de données DevInfo pour suivre les progrès dans la réalisation des OMD et des objectifs de développement nationaux et pour en rendre compte  Existence d'une analyse des facteurs préjudiciables à la réalisation des droits de l'enfant et de la femme	Évaluations rapides (2007 et 2009)  Rapports d'analyse sur les politiques	Bureau central de statistique palestinien, Ministère du plan, organismes des Nations Unies, ministères d'exécution, GAPAR et UNRWA	<b>Un monde digne des enfants</b> : objectifs de promotion d'une vie plus saine et d'une éducation de qualité, de protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence et de lutte contre le VIH/sida  <b>Objectifs du Millénaire pour le développement</b> : tous les objectifs

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés (d'ici à la fin de l'année 2009, par rapport aux données pour 2006)</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats escomptés dans ce domaine prioritaire contribueront à la réalisation de :</i>
10. Procéder à une analyse fondée sur les faits pour mener une campagne efficace en faveur d'une meilleure répartition des ressources au profit des enfants et de la réalisation des droits de tous les Palestiniens (territoire palestinien occupé, Syrie et Jordanie; données non disponibles pour le Liban)	Existence d'outils d'analyse et de suivi budgétaires pour appuyer la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des droits de l'enfant et de la femme Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation et de communication	Examens des programmes (2008 et 2009) Rapports sur le budget de l'État Examens des programmes	Ministère du plan, GAPAR, UNRWA et ministères d'exécution	<b>Un monde digne des enfants</b> : objectifs de promotion d'une vie plus saine et d'une éducation de qualité, de protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence et de lutte contre le VIH/sida <b>Objectifs du Millénaire pour le développement</b> : tous les objectifs	